
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 février 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif. Pour les dossiers étudiés en public, la séance est présidée par M. Benoit Dorais, président du comité exécutif et pour ceux étudiés à huis clos, la séance est présidée par M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif.

CE18 0278

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 février 2018, en y retirant les articles 12.001 et 20.012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 0279

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 31 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 0280

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 0281

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 0282

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE18 0283

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Robert Boileau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 7 surfaceuses électriques, pour une somme maximale de 1 037 879,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16210 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176859013

CE18 0284

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder deux contrats à Paysagiste Solarco inc. pour la fourniture de services de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Ruisseau-De Montigny, pour une période de 36 mois, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021, pour les sommes maximales indiquées pour les contrats N° 1 et N° 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16571;
 - Contrat N° 1 (17-6164 parc-nature Pointe-aux-Prairies) : 110 988,03 \$, taxes incluses;
 - Contrat N° 2 (17-6165 parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et du Ruisseau-De Montigny) : 111 000,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1181577001

CE18 0285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 245 862,03 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour une période de 3 ans (2015-2017), dans le cadre du contrat 15-6845 accordé à PNG Projets d'aménagements inc. (CM15 0803), majorant ainsi le montant du contrat de 8 195 400,91 \$ à 8 441 262,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1184107001

CE18 0286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes d'aluminium avec accessoires,
- 2 - d'accorder à Équifab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16332 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1186859001

CE18 0287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Génératrice Drummond, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'entretien d'un groupe électrogène, sous abri insonorisé, incluant les équipements connexes requis pour la mise en service à l'usine Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 873 186,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16248 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1184087001

CE18 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C., fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 297 152,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1183292001

CE18 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la dernière option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois, dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 508 189,50 \$ à 762 284,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1180005001

CE18 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Itée (CG17 0140), pour une période de douze mois, pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage des employés du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), selon les mêmes termes et conditions;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1186135002

CE18 0291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 820 432,26 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 776 031,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330202;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1171009025

CE18 0292

Vu la résolution CA18 210006 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 19 545,75 \$, taxes incluses, représentant 0,56 % du coût total du contrat original, pour des travaux de reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, dans le cadre du contrat accordé à Pavages Chenail inc. (CM17 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 515 488,61 \$ à 3 535 034,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1186972001

CE18 0293

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 341 173,62 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et des travaux de mise aux normes des casernes de pompiers suivantes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant :
 - n° 13, située au 3250, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
 - n° 14 située au 8216, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
 - n° 39 située au 2915, rue Monsabré, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
 - n° 40 située au 8639, avenue Pierre-de-Coubertin, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
 - n° 44 située au 12145, boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles;
- 2- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 315 901,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5938;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187541001

CE18 0294

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 376 002,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16272;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177000007

CE18 0295

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 165 029,88 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la mise aux normes des dispositifs antirefoulement (DAR) des 6 usines de production d'eau potable;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Stantec Experts-conseils ltée (CE15 1215), majorant ainsi le montant total du contrat de 209 686,38 \$ à 374 716,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1176279003

CE18 0296

Vu la résolution CA18 16 0029 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 5 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à GHD Consultants ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères préétablis, un contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 769,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP07/11-17;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1186965002

CE18 0297

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes, pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (IMK) à titre d'avocats externes, dans le cadre du dossier de réclamation auprès du liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1183219002

CE18 0298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 2 au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, du 19 avril 2012, relatif à une révision générale des annexes B-1 et B-2 de l'entente;
- 2 - d'autoriser la mairesse et le greffier de la Ville à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1181158001

CE18 0299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal, relatif à une aide financière de 59,8 millions \$ pour le projet de protection de la prise d'eau brute de l'usine de production d'eau potable Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1181158002

CE18 0300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Complexe Chaussegros de Léry inc. (CG08 0547), afin d'exclure 14 places de stationnement VIP et de régulariser l'espace à vélo d'une superficie de 1600 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 303, rue Notre-Dame Est, à compter du 1^{er} février 2018, permettant une économie de loyer totale de 539 601,36 \$, taxes incluses, pour la durée du terme, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;

- 2- d'ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), d'un montant de 45 135,39 \$ net des ristournes de taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1184069006

CE18 0301

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs pour coordonner le rassemblement d'organismes communautaires, culturels et établissements scolaires autour d'activités de rapprochement des communautés, de la promotion du Vivre-ensemble et pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre du « Mois de l'Histoire des Noirs », Édition 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1185066001

CE18 0302

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ aux Cercles des jeunes naturalistes, pour l'année 2018, pour le développement et la mise en œuvre de leur plan d'affaires 2018-2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1180348003

CE18 0303

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Les Productions Feux Sacrés inc. pour la réalisation d'activités de diffusion de l'art autochtone et de formation des artistes, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177233012

CE18 0304

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 15 000 \$ à La rue des Femmes de Montréal, pour la bonification des services d'hébergement d'urgence pour femmes (CE18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 102 960 \$ à 117 960 \$;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et cet organisme;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1181535001

CE18 0305

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 19 154 \$ à la Cité des arts du Cirque afin de réaliser une étude de faisabilité pour un projet d'agrandissement avec la construction d'un nouveau pavillon multimodal dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1173205015

CE18 0306

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat accordé à Entreprise Techline inc. (CG16 0725) pour le montage et démontage de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal à la suite de l'annulation de l'événement à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1175288002

CE18 0307

Vu la résolution CA18 27 0017 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), afin de permettre à Hunt réfrigération Canada inc. d'obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus sur la rue Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1187875001

CE18 0308

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public, visant l'acquisition d'une œuvre d'art pour la place centrale du site Outremont;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1180230001

CE18 0309

Vu la résolution CA18 14 0012 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de madame Giuliana Fumagalli, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177016003

CE18 0310

Vu la résolution CA18 27 0044 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1176323005

CE18 0311

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et M. Claude Corbo à cette fin;
- 3- d'autoriser le chef de la Division des grands parcs métropolitains du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer cette convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1187599001

CE18 0312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de madame Christine Gosselin à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Chantal Rossi;
- 2- de prolonger le mandat de madame Nathalie Maillé à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville, jusqu'au 6 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1187726001

CE18 0313

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 176 088,92 \$ pour rembourser les dépenses capitalisables du poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal (PDQ 4), situé au 4139, boulevard des Sources à Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1184565002

CE18 0314

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de 3 246 609 \$, taxes incluses, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour permettre l'acquisition d'un immeuble constitué du lot 2 160 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc local;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1184962001

CE18 0315

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de constater le respect par le Syndicat des copropriétaires Les Brises du fleuve V des obligations prévues à l'entente de règlement hors cour signée le 12 novembre 2004, dans le dossier C.S.M. 500-05-072151-028 – poursuite intentée par le Syndicat des copropriétaires Les Brises du fleuve V contre la Ville de Montréal (ex-Ville de Verdun), l'entrepreneur, l'ingénieur etc. à la suite de l'effondrement, le 7 novembre 2001, d'une partie de la dalle structurale du toit terrasse du stationnement souterrain et approuver la radiation de l'hypothèque mobilière publiée le 22 décembre 2004 sous le numéro 04-0729827-001 sur versement de la somme de 1 523,19 \$ et engagement du Syndicat à acquitter les frais de radiation.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1183219001

CE18 0316

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel relative à l'accès gratuit au Jardin botanique/Insectarium, le vendredi 25 mai 2018, dans le cadre du Rendez-vous horticole et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 27 mai 2018, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2018;
- 2- d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 771,18 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1186744002

CE18 0317

Vu la résolution CA18 27 0030 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un égout pluvial et l'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1174859002

CE18 0318

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer l'aménagement de pôles de mobilité », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180414001

CE18 0319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer la désignation « Les lieux de culte » rattachée au bâtiment situé au 2505, avenue Hector, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170603009

CE18 0320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1175378002

CE18 0321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de retirer dans la catégorie « Les lieux de culte » le bâtiment situé au 6724, rue Fabre (Église Italian Pentecostal Christian) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1170963079

CE18 0322

Vu la résolution CA18 27 0031 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1175092011

CE18 0323

Vu la résolution CA18 27 0032 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1175378010

CE18 0324

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1184396001

Levée de la séance à 11 h 26

70.001

Les résolutions CE18 0278 à CE18 0324 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoît Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif